### ANNEXE 6 - MESURE DE CARTE SCOLAIRE - ETABLISSEMENT

# PERSONNELS CONCERNES PAR UNE MESURE DE CARTE SCOLAIRE EN **ETABLISSEMENT** RENTREE SCOLAIRE 2023

Document à retourner, dûment complété à : Monsieur le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille DIPF

Bureaux des professeurs Agrégés, Certifiés et AE
Bureau des PLP et des professeurs agrégés, certifiés et AE (disciplines techniques)
Bureau des P. EPS et CE EPS
Bureau des Personnels d'Éducation
Bureau des Psychologues de l'Education Nationale
Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence

PAR RETOUR DU COURRIER (voie hiérarchique) et au plus tard pour le mercredi 29 mars 2023

'	
Commune (pour Marseille, préciser l'arrondissement)	
Discipline :	
Grade:	
Nom:	Prénom :
Situation de famille :	Nombre d'enfants :
Adresse personnelle :	
Date de nomination dans l'établissement :	
Êtes-vous volontaire ? :	
Observations :	
Vu le Chef d'établissement :	Date et signature de l'intéressé(e) :

### SIGNALE:

Département :

- 1) les personnels touchés par les mesures de carte scolaire doivent participer à la phase INTRAacadémique du mouvement et saisir leurs vœux sur SIAM via I-Prof entre le mercredi 22 mars 2023 à 12h00 et le mercredi 05 avril 2023 à 12h00 pour obtenir une nouvelle affectation.
- 2) Parmi les 20 vœux exprimés par le candidat, seuls sont bonifiés les vœux formulés selon l'ordre suivant :
  - ancien établissement (ou commune si l'établissement n'existe plus),
  - commune correspondant à l'ancien établissement,
  - département correspondant à l'ancien établissement,
  - académie
  - zone de remplacement de l'académie

Entre les vœux « département correspondant à l'ancien établissement » et « académie », il est possible d'ajouter le vœu « zone de remplacement du département correspondant à l'ancien établissement ». Ce vœu, facultatif, sera bonifié à 150 points.

## ANNEXE 6 BIS - MESURE DE CARTE SCOLAIRE - ZONE DE REMPLACEMENT

# PERSONNELS CONCERNES PAR UNE MESURE DE CARTE SCOLAIRE SUR ZONE DE REMPLACEMENT RENTREE SCOLAIRE 2023

Document à retourner, dûment complété à : Monsieur le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille DIPE

Bureaux des professeurs Agrégés, Certifiés et AE
Bureau des PLP et des professeurs agrégés, certifiés et AE (disciplines techniques)
Bureau des P. EPS et CE EPS
Bureau des Personnels d'Éducation
Bureau des Psychologues de l'Education Nationale
Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence

PAR RETOUR DU COURRIER (voie hiérarchique) et au plus tard pour le mercredi 29 mars 2023

Département :	
Discipline :	
Grade:	
Nom:	Prénom :
Situation de famille :	Nombre d'enfants :
Adresse personnelle :	
Date de nomination sur la zone de remplacement :	
Êtes-vous volontaire ? :	
Observations :	
Vu le Chef d'établissement :	Date et signature de l'intéressé(e) :

### SIGNALE:

- 1) les personnels touchés par les mesures de carte scolaire doivent participer à la phase INTRAacadémique du mouvement et saisir leurs vœux sur SIAM entre le **mercredi 22 mars 2023** 12h00 et le **mercredi 05 avril 2023** à 12h00 pour obtenir une nouvelle affectation.
- 2) Parmi les 20 vœux exprimés par le candidat, seuls sont bonifiés les vœux :
  - zone de remplacement supprimée (1500 points),
  - zone de remplacement du département correspondant (1500 points),
  - zone de remplacement académique (1500 points),
  - académie (150 points).

Le vœu « tout poste fixe dans le **département** » assure l'obtention d'une bonification de **150 points s'il est** formulé après le vœu obligatoire ZRD.